

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS531

présenté par
Mme Dubré-Chirat

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« lutte contre les maltraitances »

les mots :

« vérification de la bientraitance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inscrire dans les missions de l'action sociale la vérification de la bientraitance envers les personnes en situation de vulnérabilité.